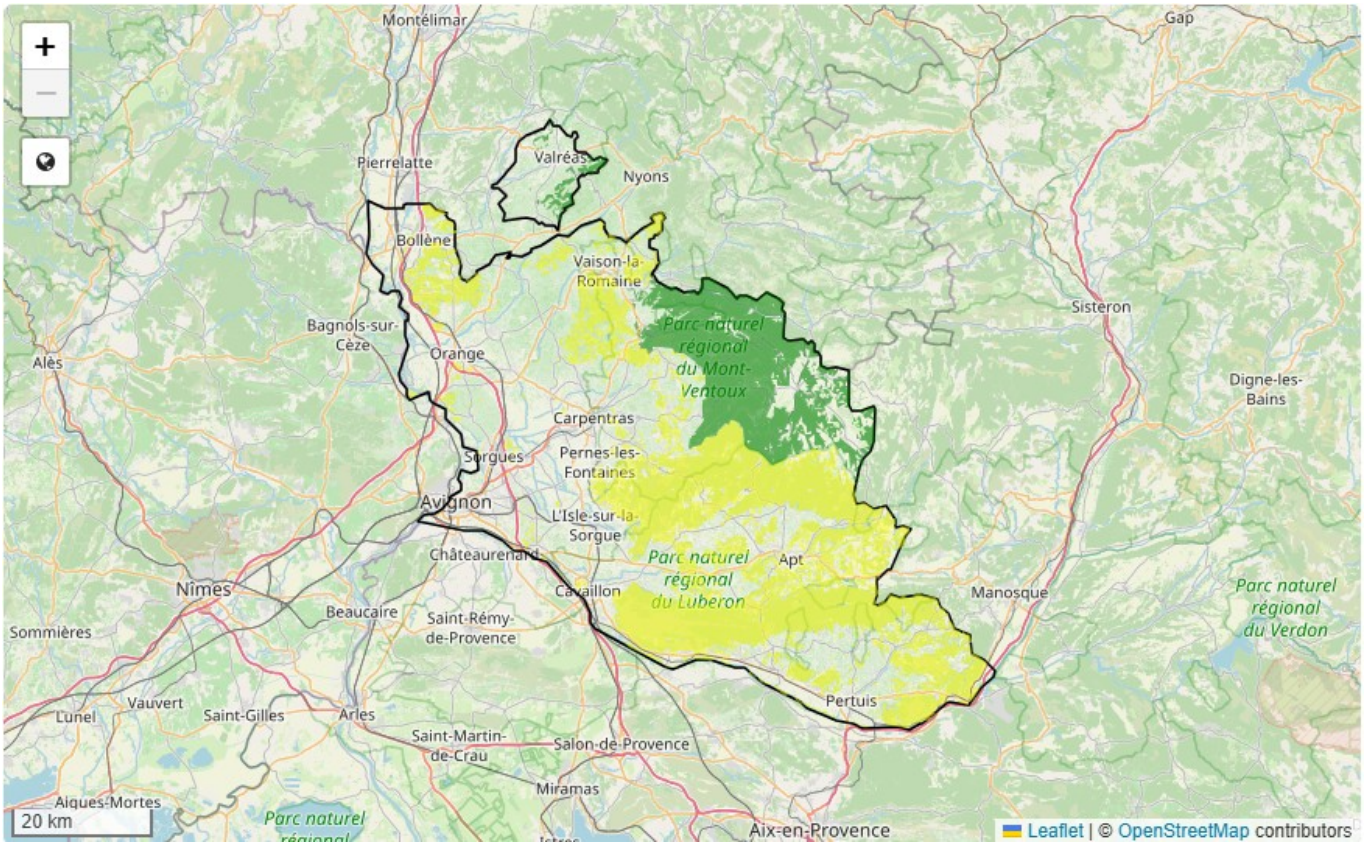
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

Vaucluse : Vigilance feux de forêts – risque d'incendie



Interdiction d'accès et de circulation pour la journée de demain, samedi 2 août 2025, dans certains massifs forestiers du département de Vaucluse.

En raison des conditions météorologiques prévues pour la journée de demain, le niveau de risque d'incendie de forêt est jugé très sévère. Aussi, en application de l'arrêté préfectoral du 29 mars 2023, l'accès aux massifs de Bollène-Uchaux, de la Vallée du Rhône, du petit Luberon, des monts de Vaucluse, du Grand Luberon et des collines de Basse Durance est interdit toute la journée sauf pour les sites bénéficiant d'une dérogation ; les groupes accompagnés par un professionnel ayant suivi un parcours de formation spécifique ; la réalisation de travaux, seulement autorisés le matin de 5h à 13h. Chacune de ces activités est soumise à des mesures de sécurité renforcées. L'accès aux autres massifs forestiers du département, bien que présentant un risque, reste autorisé.

Où se renseigner ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

Information du public pour l'accès aux massifs exposés aux risques feux de forêts : cartographie des massifs ouverts/fermés ici ou ici. www.vaucluse.gouv.fr Borne d'information téléphonique : 04 28 31 77 11

Pour mémoire
La prudence est de mise à l'intérieur des massifs forestiers pour lesquels l'accès reste autorisé. Les règles : interdiction de fumer et d'allumer du feu. Les pistes DFCI sont réservées aux secours : il est interdit d'y circuler ou d'y stationner, même temporairement. En cas d'incendie, contacter le 18 ou le 112, en précisant clairement votre localisation et en vous éloignant de la zone d'incendie.
Sources : Préfecture de Vaucluse.